



Couvert médical suite avc, impossibilité de payer les factures

Par superkimy

Bonjour, mon frère a été victime d'un AVC le 23 février 2012 à Madagascar, rapatrié à la Réunion puis vient de rentrer en France début avril, le problème est qu'il est paralysé d'un côté, ne parle pas et est sous couvert médical et les factures s'accumulant ma nièce a été dans un tgi qui lui a répondu qu'il ne savait pas les démarches à faire pour qu'elle puisse avoir l'autorisation d'avoir accès au compte de son père pour pouvoir gérer ses finances sachant qu'elle a une s?ur qui est plus jeune qu'elle et pas capable d'assumer cette tâche, d'autre part il faut envisager de vendre sa maison car à étage pour lui en trouver une de plein pied, revendre sa moto car impensable qu'il puisse en refaire un jour, si vous pouviez me donner les démarches à faire je vous en serais reconnaissants, salutations

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement

Par superkimy

oui, ma nièce a écrit au tribunal, elle doit obtenir un certificat médical d'un médecin agréée et suivant cet avis ce sera soit curatelle ou tutelle, merci de vous inquiéter de mon affaire, cordialement

Par jury34

n'hésitez pas à me tenir informé.

Très cordialement